

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.
Saumur, par la poste.
Un an. . . 48f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

AFFAIRES D'ORIENT.

La Gazette de Cologne publie une lettre de Constantinople sur laquelle nous devons faire quelques réserves avant de la reproduire. D'après les correspondances, M. le général Baraguay-d'Hilliers aurait déjà préparé des marchés pour l'approvisionnement d'un corps expéditionnaire de 40,000 hommes. Or, nous n'avons encore aucune donnée sérieuse sur ce point. Nous reproduisons, toutefois, la communication de la Gazette de Cologne, à titre de renseignements :

« Lord de Redcliffe a donné des lettres de recommandation pour Omer-Pacha à lord Dudley-Stuart. Le véritable but de la mission du noble lord est d'examiner les moyens de résistance de la Turquie et d'adresser à son gouvernement un rapport sur cet objet.

» Le général Baraguay-d'Hilliers fait tous les préparatifs nécessaires pour l'entretien d'un corps expéditionnaire de 40,000 hommes qui sera envoyé dans l'Ouest, si les Russes passent le Danube. Il a fait venir dans son palais les fournisseurs les plus riches, la plupart Arméniens, et leur a demandé ce qu'il fallait pour approvisionner, pendant 3 mois, une armée de 40,000 hommes et de 10,000 chevaux. Les traités ne sont pas encore signés. Ils devront préalablement être soumis au Gouvernement français pour qu'il les examine et les approuve. »

La Gazette de Cologne publie aussi la correspondance suivante de Saint-Petersbourg, en date du 13.

« On ne se dissimule point que les puissances occidentales ont épuisé tous les moyens pacifiques et l'on se demande avec la plus grande anxiété ce que fera le gouvernement. L'ardeur guerrière qui n'a jamais été très-vive dans les classes supérieures a considérablement diminué. Dans les autres classes de la société, l'enthousiasme s'est refroidi d'une manière sensible. — Les articles virulents contre l'Angleterre et la Turquie ont cessé. La Cour réfléchit, car les préparatifs de guerre coûtent des sommes énormes. Déjà, on a mis la main sur les capitaux des établissements de crédit, bien que ces capitaux appartiennent à des particuliers, et ils ont été mis à la disposition du ministre des finances, Cancrini, qui les a employés dans un but politique. Le Gouvernement ne peut donc plus en disposer. Il en est

résulté une énorme dette intérieure formant une charge extraordinaire du budget. »

Il est certain cependant que le Czar continue ses armements avec une activité extrême. — Havas.

On affirmait à Constantinople que le rappel à Sébastopol des diverses divisions russes qui parcourent la Mer-Noire, n'avait pour but que de concentrer toutes les forces navales de la Russie, et que la flotte entière devait, d'autres disent même avait déjà quitté ce port, et l'on s'attendait à apprendre, tôt ou tard, qu'elle aurait rencontré la flotte qui navigue sous le pavillon de la France et de l'Angleterre.

On confirmait le retour de la frégate à vapeur anglaise qui avait été envoyée à Sébastopol avec la notification des amiraux anglais et français. C'est le 3 qu'elle est arrivée; mais il n'a transpiré que des bruits assez vagues sur l'amiral russe. Suivant la version la plus accréditée et la plus vraisemblable, l'amiral se serait borné à témoigner l'étonnement que lui causait cette communication, à dire qu'il avait peine à se rendre compte de ce qu'on voulait de lui, car la Russie n'était en guerre qu'avec la Turquie, et qu'enfin il n'avait point à faire connaître la ligne de conduite qu'il comptait suivre dans cette conjoncture. — Havas.

INTÉRIEUR.

Indépendamment des travaux de construction du vaisseau le Tilsitt, qui sont poussés avec la plus grande activité à Cherbourg, on arme, dans ce port, la frégate l'Alceste, de 52 canons, et la corvette la Recherche.

On écrit de Toulon, le 20 : « Une dépêche de M. le ministre de la marine, arrivée ce soir, prescrit l'armement immédiat d'un nouveau vaisseau, le Marengo, et toutes les frégates à vapeur qui sont dans le port.

» Indépendamment de vingt mille hamacs qui seront bientôt livrés à la marine, quinze mille autres viennent d'être adjugés, à la condition d'être livrés dans un mois. Tous les ouvriers charpentiers ont été retirés des navires en construction pour les faire travailler à ceux qui doivent être armés. On presse, avec une prodigieuse activité les travaux des voiles, dont on manque. Beaucoup de femmes sont employées à la lingerie et à la confection des matelas.

Elles travaillent aussi à faire des pavillons. En un mot, tous les ateliers de l' Arsenal sont occupés et déploient une activité qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Les journaux de Londres nous apportent, sous ce titre : *Terrible sinistre* — 350 personnes noyées. — *Dublin, Dimanche*, la douloureuse nouvelle qui suit :

« Le *Taylor*, jaugeant 3,800 tonneaux, capitaine J. Noble, a fait naufrage, ce matin, en vue de Lambaz. — Il y avait plus de 600 émigrants à bord — 250 seulement ont pu être sauvés. » — Havas.

ESPAGNE. — La dépêche télégraphique qui nous avait été transmise de Madrid, le 18 janvier, se trouve pleinement confirmée par notre correspondance ordinaire portant la même date. Les généraux Manuel de la Concha et O'Donnell sont partis, le 17 au soir, pour les îles Canaries, où les bannit le gouvernement. Les généraux Jose de la Concha et Infante sont envoyés aux îles Baléares; le général Francisco Armero avait reçu l'ordre de se rendre à Léon. Il a demandé un délai de quelques jours, fondé sur le mauvais état de sa santé. Le gouvernement a bien voulu accéder à cette demande. — Le ministre de grâce et justice a donné sa démission, qui a été acceptée par la Reine, et le portefeuille a été provisoirement confié *ad interim* au ministre des finances.

Le gouverneur civil de Madrid, M. Zaragoza, a donné sa démission, fondée sur le mauvais état de sa santé. Cette démission a été également acceptée, et le corregidor de Madrid a été chargé *ad interim* du commandement de la province. La section du Tribunal de Justice, dite des Indes et d'Outre-Mer a été supprimée. Les membres de cette section qui, dans le Sénat, avaient voté contre le gouvernement, se trouvent virtuellement destitués. — Havas.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 19 janvier : « Les correspondances et les journaux attribuent à l'empereur Nicolas des paroles qui ne sont ni modérées ni pacifiques. Le caractère absolu et tranché du Czar, l'exaltation religieuse à laquelle il est en proie, la fanatique agitation qu'il a propagée, les hurras enthousiastes poussés sur son passage dans les rues de Saint-Petersbourg, par une

FEUILLETON

LA PALE FIANCÉE.

(Suite.)

Thécla embrassa le médaillon, puis elle ouvrit en tremblant la lettre de Maximilien. Elle lut ce qui suit :

« Adieu, mon espérance, ma joie, mon amour; adieu, ma vie; adieu, ma sœur!

» Dès notre naissance, ma Thécla bien-aimée, Dieu nous avait voués tous les deux à la plus grande douleur. Nos deux mères étaient mortes en nous donnant la vie, et à ce seul signe, nous aurions dû reconnaître que nous étions destinés à porter, toute notre vie, une croix plus lourde que celle des autres créatures.

» Quand je reçus ton baiser d'adieu, je frissonnai involontairement : je sentis comme un pressentiment de notre séparation éternelle.

» Et cependant j'avais le cœur rempli de joie ineffable, de félicité céleste.

» Quand j'appris la fatale nouvelle qui devait pour jamais me séparer de toi, je tombai anéanti, et je connus la grandeur de mon amour à la grandeur de ma misère.

» Je partis... je voyageai... allant toujours devant moi, sans savoir où j'allais... Je parcourus le monde

» ainsi, demandant aux déserts, aux forêts sauvages, aux tempêtes, la mort que la guerre m'avait impitoyablement refusée.

» Ainsi, pendant six ans, j'ai vécu, j'ai souffert. De retour à Berlin, j'ai repris du service. — J'ai combattu avec rage, avec désespoir. La mort m'a épargné.

» Aujourd'hui, je l'attends. — Elle va venir.

» Avant de mourir, j'ai voulu t'adresser un dernier adieu, j'ai voulu te dire que ma dernière pensée, à ma dernière heure, serait une action de grâce à la Providence divine qui nous réserve d'achever au ciel le rêve d'amour commencé sur la terre. Peut-être Dieu ne nous fait-il entrevoir les joies d'ici-bas que comme une consolante promesse des félicités divines.

» J'ai maudit Dieu tout-à-l'heure, ma bien-aimée, et Dieu m'a répondu par la voix d'un enfant. J'allais en finir avec ma douleur, quand j'ai entendu chanter sous ma fenêtre ta mélancolique chanson. J'ai changé de dessein, et j'ai résolu de t'écrire un dernier adieu.

» Adieu donc, tout ce que j'ai aimé en ce monde et tout ce que j'aimerai dans l'autre! Vis, chère fille, vis tes derniers jours, et meurs. Jamais âme échappée de sa prison terrestre ne sera montée plus pure aux cieux pour rejoindre sa sœur jumelle. MAXIMILIEN. »

Thécla avait fini de lire la triste lettre de Maximilien. — Maximilien n'était pas mort; mais il allait mourir.

Elle embrassa la lettre et le médaillon avec cette tendresse respectueuse qu'on éprouve en touchant aux souvenirs que nous a laissés de lui un ami mort.

Elle ne pleura pas, — elle se leva.

— Ma chère mère, dit-elle à dame Anne, tu vas m'habiller; je vais me rendre au salon pour assister à la cérémonie des fiançailles. — Pare-moi, ma chère Anne, comme si j'allais être fiancée à Maximilien. — Mets dans mes cheveux ces ne-m'oubliez pas qu'il aimait tant. Je veux être belle.

Dame Anne l'habilla.

Elle était belle comme une fiancée, en effet, mais quelle fiancée, bon Dieu! On eût dit la fiancée de la mort.

— Oh! la pâle fiancée! dit dame Anne en pleurant.

Ainsi parée, elle ressemblait à ces vierges de la légende qui, mortes pendant l'absence de leurs fiancés, sortent à minuit de leurs tombes pour interroger le vent, les fleurs, les étoiles, et qui rentrent en sanglotant dans leur froide demeure, car aucun souffle de l'air, aucun parfum de fleurs, aucun regard d'étoiles n'ont pu leur apprendre le sort de leurs bien-aimés.

Elle était entièrement parée, quand on entendit retentir la voix dure du baron de Lindheim.

— Est-on prête là-haut, demanda-t-il du bas de l'escalier.

— Oui, monsieur le baron, dit dame Anne en ouvrant la porte.

populace en délire, tout fait comprendre pourquoi la réponse a été négative. D'ailleurs, les préparatifs militaires et les mouvements de troupes ne discontinuent pas. La ville de Krajova a été transformée en un vaste hôpital militaire. Des correspondances d'Odessa témoignent de la terreur que la certitude de l'entrée de la flotte combinée a répandue dans les ports russes de la Mer-Noire. Cela est facile à comprendre. Dans les villes commerçantes de la Russie méridionale, on sait beaucoup mieux à quoi s'en tenir sur la force relative des marines russes et étrangères, et sur les ressources de tout genre dont peuvent disposer les grandes puissances de l'Europe. Qui pourrait résister à la France et à l'Angleterre unies, secondées par les sympathies manifestes des peuples? Quel gouvernement serait assez téméraire pour se heurter contre cette force collective de la civilisation et des intérêts européens? Les idées sont comme un torrent, on peut lui creuser un lit; mais le refouler, jamais.

» Ainsi qu'il arrive toujours, à la veille des événements et des crises difficiles, mille rumeurs se répandent, que je mentionne sans y attacher d'importance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le parti russe, toujours aux aguets, se démène activement pour donner le change au jeune et chevaleresque empereur d'Autriche sur les véritables intérêts de ce pays. Quelque habiles que soient ses intrigues, on ne peut supposer qu'elles réussissent à enlacer la politique autrichienne dans les filets de l'alliance russe. On assure que l'archiduchesse Sophie s'y oppose avec toute l'énergie de son caractère. L'influence de cette princesse sur l'Empereur n'est un secret pour personne. Les circonstances où se trouve l'Europe, les inconvénients qui résulteraient pour l'Autriche, même d'un simple refroidissement dans ses rapports avec la France, tout engage cette princesse, organe du parti vraiment national, à maintenir les traditions de M. de Metternich.

» On sait que le dogme fondamental de la politique de cet homme d'Etat consistait à faire contrepoids aux projets d'agrandissement de la Russie, par l'union constante avec la France et l'Angleterre. Voilà pourquoi l'archiduchesse Sophie soutient M. de Buol-Schauenstein, ancien ambassadeur à Londres, aujourd'hui chef du cabinet, qui, ayant pu mieux apprécier la force des puissances occidentales, comprend combien il est essentiel pour son pays de conserver les relations amicales qui en font la force et qui en garantissent la sûreté. Je ne crois pas qu'on doive donner d'importance aux bruits mis en circulation sur le voyage du premier ministre, le comte Buol, à Varsovie, pour y avoir une entrevue avec le comte de Nesselrode.

» D'un autre côté, les promoteurs de l'alliance russe, plus explicites, pronostiquent que ce ministre sera prochainement éloigné des affaires. Cela n'est pas vraisemblable.

» L'Autriche ne peut se départir de la politique de neutralité sans s'exposer aux plus graves dangers. Sans parler de sa dignité et des intérêts de son avenir, les finances de la monarchie sont encore dans un état trop précaire, la disposition des esprits en Italie trop inquiétante, pour admettre la possibilité d'une rupture prochaine avec l'Occident. — Müller. — (Constitutionnel.)

REVUE DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Toutes les nouvelles des ports de mer s'accordent à constater qu'il y règne une activité extrême. Tous les marins de vingt à quarante ans sont mis en réquisition, et l'armement des navires de guerre est pressé avec une ardeur sans égale.

Nous avons répété hier, d'après le *Moniteur*, que M. de la Garde, capitaine de vaisseau, était nommé au commandement de la frégate à vapeur l'*Asmodée*. Nous apprenons aujourd'hui que son commandant en second, M. Paul Cosnier, capitaine de frégate, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Toulon, pour veiller à ce que ce bâtiment soit prêt à prendre le large dans huit jours. Un autre de nos compatriotes, M. de Vauguyon, doit encore y être embarqué en qualité de lieutenant de vaisseau.

L'*Asmodée* est un des plus grands navires à vapeur. Il a pris la mer depuis peu de temps. Ses machines, de la force de 450 chevaux, viennent, si nous ne nous trompons, d'Indret. La destination de ce beau bâtiment, est comme tous les autres, Constantinople. Au milieu des graves conjonctures qui se développent, son avenir doit intéresser, à plus d'un égard, les Angevins. Nous ne manquerons pas d'en suivre avec attention les vicissitudes.

Les renseignements qui nous parviennent, non-seulement des divers points du département, mais des départements voisins, s'accordent à dire que les froments qui commencent à pousser présentent les plus belles apparences. Les quelques jours de temps doux que nous avons eus ont activé la végétation, sans que nulle part on ait signalé la dangereuse présence des *loches*, qui ont fait tant de mal l'année passée. (Maine-et-Loire.)

La Flèche. — Dans une paroisse voisine de La Flèche, dont le territoire est, en grande partie, composé de landes et de sapinières, les pauvres forment un grand tiers de la population. Tout le monde connaît les misères de cette vie des landes, et je n'ai pas besoin de m'appesantir sur les détails. Il me suffira de dire que le vicaire avait été plus vivement touché de la détresse vraiment indigne d'une famille composée du père, de la mère et de quatre enfants en bas âge, tous entassés dans une misérable hutte de terre et de bruyères pétries, que l'orage avait déjà fait couler une fois et qui menaçait d'ensevelir de nouveau, à l'entrée de l'hiver, les pauvres malheureux sous ses décombres. Ajoutez que le mince coin de terre sur lequel on avait en tant de peine à construire ce misérable abri n'était qu'à demi-payé. Le vicaire commença par désintéresser le propriétaire, puis il entreprit, avec ses ressources trop bornées et la bonne volonté de quelques paroissiens, de bâtir une maison sur l'emplacement de la hutte branlante. Son zèle se communiqua; car, il faut le dire, le bien est au moins aussi contagieux que le mal; sous la direction du bon prêtre, maçon et architecte tout à la fois, les ouvriers s'improvisèrent et les matériaux ne manquèrent point; chacun donna, qui la pierre ou la brique, qui la chaux, qui le bois. On offrit des attelages pour les charrois, et la bourse de ceux qui ne pouvaient travailler s'ouvrit, afin de couvrir les dépenses rigoureuses. Ainsi qu'un des élèves du

Prytanée, qui figurait parmi les travailleurs, j'ai été témoin et suis resté tout ému du dévouement des uns et de la reconnaissance des autres.

(*Journal de La Flèche.*)

On lit dans le *Courrier de Nantes* :

Un nombreux cortège, dans lequel on remarquait M. le maire de Nantes, des ecclésiastiques, des médecins, des administrateurs, conduisait dimanche, à sa dernière demeure, Camille Bouchet, médecin en chef de l'hospice de Saint-Jacques.

La cérémonie funèbre a eu lieu à la chapelle de l'hospice général, sur les lieux mêmes où l'homme de bien que nous regrettons avait employé ses forces, pendant vingt ans, au soulagement de la souffrance, à quelques pas du lit où il s'est affaissé vendredi, pour mourir avec le stoïcisme et la grandeur d'âme d'un sage. Jusqu'à la dernière heure, en effet, Camille Bouchet a prodigué à ses malades les soins et les témoignages de sollicitude dont il paraissait avoir le secret. On peut dire qu'il est mort au champ de l'honneur, donnant, par sa fin exemplaire, un nouveau témoignage des sentiments élevés au culte desquels son existence avait été vouée.

Comme homme et comme médecin, Camille Bouchet laisse de profonds regrets, et sa vie entière, consacrée à l'apaisement des souffrances morales ou physiques, a été éloquemment retracée sur sa tombe même, par M. le maire de Nantes, au nom de l'administration; par M. Aubinais, au nom de la commission des hospices; par M. le docteur Bonamy, au nom du corps médical.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 25 janvier.

Le *Moniteur* publie un décret impérial promulguant le dernier traité de commerce et de navigation entre la France et le Portugal. — Havas.

« Vienne, mercredi 25 janvier.

» Les dépêches de Saint-Petersbourg, en date du 16, reçues hier, annoncent que la Russie ne considère pas comme un *casus belli* l'entrée des flottes combinées dans la Mer-Noire, en supposant toutefois qu'elles ont reçu l'ordre de traiter la Russie et la Turquie sur le même pied. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Voici comment la population de Paris s'est accrue :

Au 13^e siècle, Paris comptait 120,000 âmes; en 1474, 150,000; sous Henri II, 210,000; en 1590, 200,000; sous Louis XIV, 492,600; en 1719, 509,630; de 1752 à 1762, 576,650; en 1776, selon Buffon, 658,000; en 1778, selon Mohan, 670,000; en 1784, selon Necker, 660,600; fin du règne de Louis XVI, 610,620; en 1798, 640,504; en 1802, 672,000; en 1806, 547,756; en 1808, 580,609; en 1809, 794,597; en 1817, 713,966; en 1827, 890,431 en 1831, au commencement des recensements quinquennaux, 774,328; en 1837, 909,126; en 1841, 912,033 (non compris les soldats sous les drapeaux, les absents et les enfants en nourrice); en 1846, 1,053,897, et le département de la Seine, 1,364,467.

— Alors, qu'on descende.

— Oui, monsieur le baron. Allons, ma chère fille, dit la nourrice en embrassant Thécla, du courage!

— J'en aurai, bonne mère, dit Thécla d'une voix ferme. Tu seras surprise toi-même du courage de ta fille. Laisse-moi jeter un dernier regard sur ce triste donjon.

Elle se dirigea vers la fenêtre et porta les yeux vers un point lumineux qu'on apercevait dans le lointain.

— Adieu ma joie, dit-elle, adieu mon amour, adieu ma vie, adieu mon frère!

Elle jeta un dernier regard vers ce point lumineux, cherchant de son œil fiévreux à percer la brume pour apercevoir les murs de la citadelle de Stettin. Pour la dernière fois elle pleura; puis, se tournant vers la nourrice :

— Je suis prête, lui dit-elle; viens mère, viens voir comment ta fille sait mourir.

CHAPITRE VIII.

LA PALE FIANCÉE.

Le lendemain de ces tristes fiançailles, dès dix heures du matin, Thécla était prête. La teinte uniforme que la lune répand sur la vallée n'était pas plus blafarde que le visage de la pauvre jeune fille, revêtue de ses habits blancs. Elle descendit au salon, où une vingtaine de personnes l'attendaient.

Le sec et froid M. de Warbourg alla à elle, et la présenta à ses amis.

— Oh! la pâle fiancée, dirent-ils tous à la fois.

On s'achemina vers l'église. On traversa le sentier au bout duquel s'élevait le clocher gothique. La cloche retentissait. Le glas des dernières agonies n'eût pas semblé plus funèbre.

Le cortège passa entre deux haies de paysans, qui plus d'une fois avaient reçu les marques de la bonté de Thécla. Tous furent frappés de la profonde tristesse de la jeune fille.

— Oh! la pâle fiancée, répétait-on partout sur son passage.

Et chacun regardait le baron de Lindhaim, comme pour lui reprocher le malheur de sa fille.

Elle, la malheureuse enfant, n'entendait rien, ne voyait rien. Elle semblait n'avoir plus conscience de ce qu'elle faisait. Son corps allait machinalement vers un but connu; son âme planait déjà dans les plus hautes régions du ciel.

On arriva à l'église. Là, Thécla frissonna malgré elle; mais ce fut un frisson rapide comme l'éclair, invisible pour les hommes.

Le pasteur vint au-devant du cortège. On s'arrêta un instant. Cet instant suffit pour apprendre à Thécla la plus triste nouvelle. Un paysan disait à un autre :

— Tu sais bien, le comte de Dorbach, que la bonne demoiselle devait épouser?

— Oui, fit l'autre; eh bien?

— Eh bien! il a déserté.

Thécla sentit toutes ses forces l'abandonner; elle ferma les yeux un moment; puis, pensant qu'elle n'avait pas encore reçu le coup mortel, elle rappela le peu de forces qui lui restaient et entra d'un pas ferme à l'église, suivie de la foule des paysans.

La cérémonie commença.

Les oui étaient déjà prononcés, et M. de Warbourg avait déjà présenté l'anneau nuptial à sa pâle fiancée, quand tout-à-coup l'anneau, s'échappant des doigts amaigris de Thécla, alla rouler au pied de l'autel.

Un mendiant, qui était parvenu à se glisser jusque-là et qui, agenouillé sur les dalles, semblait fervemment prier pour le bonheur des deux fiancés, se baissa vivement, et, ramassant la bague, la présenta à la jeune fille en lui disant d'une voix étouffée :

— Courage!...

Thécla tressaillit en entendant cette voix; elle leva la tête, et, dans les yeux pleins de larmes du mendiant, dans sa figure douloureuse, elle reconnut Maximilien.

Elle allait s'élaner dans ses bras, quand les paroles des deux paysans lui revinrent à l'esprit. Maximilien était fusillé s'il était découvert...

— Fuis! lui dit-elle d'une voix sourde.

Maximilien s'agenouilla, comme pour protester contre toute idée de fuite.

La malheureuse Thécla, tremblante comme la feuille

Quant à la population de la France, elle était, en 1700, de 19,669,000 âmes; en 1831, elle était de 32,560,934; en 1846, de 35,400,486 habitants; enfin, d'après le tableau officiel du recensement de 1851, la population totale s'élevait il y a deux ans, au chiffre de 35,783,059.

Le même recensement porte la population de Paris à 1,053,262, savoir: pour la population fixe, 996,067, et pour la population flottante, 57,195.

En 1852, il est né Paris 33,284 enfants, dont 22,426 enfants légitimes et 10,858 enfants naturels. Dans le chiffre total des naissances, on compte 17,810 garçon et 16,474 filles.

Dans la même année, il est mort à Paris 27,890 personnes, dont 13,877 du sexe masculin et 14,013 du sexe féminin. Il a été contracté 10,434 mariages. (Siècle).

— On lit dans la *Gazette de Lyon*, du 20, que la veille au soir, à dix heures, la malle-poste de Paris à Lyon, enveloppée dans un épais brouillard, entre Châlon et Sennecy-le-Grand, a pris une fausse direction et a rencontré un obstacle qui l'a fait verser. Le conducteur, nommé Dolet, a été tué sur le coup. Un voyageur qui se trouvait à côté de lui en a été quitte pour quelques contusions.

— Le canal du Midi a reçu de la Méditerranée, pendant le mois de décembre, en blés étrangers, cent huit mille sept cents hectolitres. Plus de la moitié de ces blés ont été arrêtés sur le canal par les glaces, et n'ont pu arriver à Toulouse. Les arrivages ont commencé depuis deux jours seulement, et le port de Saint-Etienne est tellement encombré, que la circulation y est devenue très-difficile. Le reste des blés embarqués sera rendu à Toulouse dans le courant de cette semaine. Ces arrivages extraordinaires devront nécessairement amener une baisse sur nos marchés. (L'Aigle.)

— Nous sommes heureux d'enregistrer un acte de bienfaisance de la part des magistrats de la Cour impériale de Limoges, qui viennent de s'imposer une retenue de 1,000 fr. par mois, pendant cinq mois, au profit du bureau de bienfaisance de cette ville, afin de venir en aide aux classes nécessiteuses. (Moniteur)

— Le brick anglais *Venilla*, parti de Saint-Eustache (New-Brunswick) le 30 octobre dernier, après avoir vendu son chargement, et il revenait à Clare, dans la Nouvelle-Ecosse, lorsque le capitaine, les officiers et l'équipage, au nombre de sept hommes, furent pris par les fièvres. Il ne restait de valide qu'un jeune matelot nommé Hilarion Thériau. Sans se laisser effrayer par ce qu'il y avait de critique dans une position pareille, celui-ci, puisant dans son énergie les forces nécessaires pour suffire à tout, prit immédiatement la direction du navire.

Après avoir disposé la voilure de manière à être prêt à toute éventualité de coup de vent, il partagea son temps entre la manœuvre et les soins à donner aux malades. Huit jours après le capitaine et le second succombèrent; dès ce moment, Thériau se multiplia: tour à tour cuisinier, garde-malade, matelot et capitaine, il ensevelit les morts, encourage et soutient les malades; enfin, suppléant par son intelligence à son ignorance des règles de la navigation, il dirige le navire vers le lieu de sa destination.

Après quarante jours d'un travail surhumain, cet

homme héroïque est arrivé à Clare, et a remis entre les mains du propriétaire du navire le montant en or américain de la cargaison vendue à Saint-Eustache.

En débarquant, le courageux matelot ressemblait à un squelette, et on se demande comment un homme a pu résister pendant quarante jours à un pareil labeur, que devait rendre plus pénible encore une anxiété incessante.

On dit que les assureurs du *Venilla* se disposent à offrir à l'héroïque Thériau un témoignage de gratitude pour le dévouement, l'énergie et la persévérance qu'il a déployés dans ces circonstances. (Courrier du Havre).

— Une note de M. Dujardin, médecin vétérinaire à Bayeux, fait connaître qu'ayant été appelé pour constater la mort de deux juments qui avaient péri la veille, pendant qu'elles étaient attelées à la même voiture, il a reconnu par l'autopsie qu'elles avaient succombé pour avoir mangé des feuilles de l'if commun (*taxus baccata*).

« Je me suis depuis, dit M. Dujardin, procuré un cheval auquel j'ai fait manger des feuilles du même arbre. L'empoisonnement a été si rapide que l'animal est tombé comme foudroyé, environ une heure et demie après avoir commencé à manger, et lorsque de légers signes de coliques s'étaient à peine manifestés. Je fis l'autopsie, et je trouvai dans son estomac tous les mêmes caractères que dans les deux autres juments.

» Depuis, il a été porté à ma connaissance que des moutons, des vaches et autres bêtes à cornes, des ânes, ont péri subitement dans les herbages où se trouvaient des ifs. » (Droit.)

— Ils étaient deux qui erraient sur la route départementale en construction à Grenelle: un militaire infirmier au Val-de-Grâce, nommé François Sorin, qui avait évidemment trop bien diné, et un chien de Terre-Neuve, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, et qui, évidemment, n'avait pas pris assez de nourriture. Chose bizarre, ces deux prédispositions contraires s'accordèrent très-bien pour être désagréables à tous les paysans en général, et au sacristain de l'église de Grenelle en particulier.

Devant le deuxième conseil de guerre, présidé par M. Lacroix de la Chanrière, colonel du 12^e léger, comparait l'infirmier Sorin.

Le sacristain Desauvotte raconta ainsi l'agression dont il avait été victime:

Monsieur le président, le 29 décembre dernier, vers 9 heures, je passais sur la route en construction de Grenelle; j'allais assister M. le curé qui était auprès d'un malade de la commune, quand tout-à-coup un militaire, dans un état complet d'ivresse, vint à moi et me demanda de lui indiquer le Val-de-Grâce. Je lui dis: Monsieur, il faut vous retourner, vous allez à droite et le Val-de-Grâce est à gauche. — Tu connais donc le chemin? — Parfaitement, Monsieur le militaire. — Eh bien! tu vas me conduire, ou je te f... des coups et je te fais mordre par mon chien! — Et il me présente un superbe animal que je crois de Terre-Neuve! Moi je lui réponds: je n'ai pas le temps, je vais d'un autre côté. Alors il me saute au collet, pendant que son camarade me sautait aux jambes! Jugez de ma position, Monsieur le président: par-devant j'avais à me défendre de l'un et par derrière de l'autre; il

— Non, Monsieur, répéta le colonel.

L'homme retourna vers ses deux compagnons.

Plus de doute, ces hommes étaient venus là pour arrêter le baron de Lindhaim.

— Pauvre Thécla, pensa Maximilien, en songeant au coup qui allait frapper la jeune fille, en apprenant à la fois l'arrestation de son père et la mort de son amant? Je te sauverai de la honte, si je ne te sauve pas de la mort.

Et se dirigeant du côté du baron de Lindhaim, il se pencha vers lui et lui dit à l'oreille:

« Le chef de la police de Stettin est là; le roi a été couvert que vous étiez à la fois l'agent de l'empereur des Français et de l'empereur de Russie. On vient pour vous arrêter; vous n'avez pas une minute à perdre. » Fuyez par la porte de la sacristie. »

Le baron de Lindhaim, en homme habitué depuis vieux temps aux événements de cette sorte, ne parut pas surpris le moins du monde de l'avertissement qu'on lui donnait. Il se leva, prit son chapeau, et sortit par la porte de la sacristie, aussi froidement que s'il allait faire un tour de promenade.

Le comte de Dorbach, rassuré sur le sort du père de Thécla, fit un demi-tour et se retrouva à la même place où nous l'avons vu, il y a cinq minutes, ramasser l'anneau de la jeune fille.

Le sermon fini, tout le monde se leva. Maximilien profita de ce mouvement pour s'approcher de Thécla.

m'envoyait une grêle de coups de poings — pas le chien — et je parais de mon mieux; l'autre me mordait le mollet droit — pas le maître, le chien. — Je me retourne et je me défends avec ma canne de service, et je lui dis: c'est indigne! — c'est au maître que je parlais. — L'autre abuse de mon mouvement pour mordre ma canne, il me la casse dans ses dents et me déchire mes habits; alors, moi je trouve qu'il est bien temps de l'arrêter — pas le... c'est-à-dire si, le chien aussi, car certainement il ne se serait pas arrêté lui-même; mais le maître d'abord. J'ai crié: Au secours! à l'assassin! Un Monsieur, que j'ai su depuis être employé à la route départementale, est accouru avec un autre Monsieur et deux bâtons, et alors il nous a suivis au poste.

D. Comment? ne s'est-il pas échappé?

R. Oui, Monsieur — le maître! — il s'est mis dans un fossé, entre deux buttes de terre, avec son chien dans ses jambes, et il grognait!... Il a été très-difficile de le prendre. C'est le chien qui nous suivait avec beaucoup trop de bonne volonté, il était toujours dans nos jambes, nous ne pouvions pas nous en débarrasser. Cependant il s'est sauvé et il a été arrêté par un commis de l'octroi — le militaire, bien entendu! — Le sang coulait de mon mollet dans mes souliers, et j'ai été huit jours sans pouvoir marcher; la plaie n'est pas encore bien guérie.

Les témoins Raspagell, employé à la route départementale, et Claveau, employé de l'octroi, confirment le récit du plaignant. Ce dernier témoin a entendu dire que déjà, dans la même soirée, étant dans un cabaret, Sorin avait menacé un cocher de le faire manger par son chien, s'il se refusait de le conduire au Val-de-Grâce. Il résulte, du reste, de toutes ses dépositions, que ce militaire était tout-à-fait ivre.

Sur les questions de M. le président, il déclare n'avoir pas emmené de chien avec lui, et ne pas se souvenir d'avoir menacé et frappé le sieur Desauvotte. — Le conseil l'a condamné à six mois de prison — le militaire, bien entendu! — Havas.

SERVICE DES POMPES FUNÈRES.

L'Administration des Pompes funèbres générales de France, qui fait le service de Saumur, a l'honneur de prévenir les habitants de la ville et des environs, qu'elle se charge de faire toutes les tentures funèbres aux églises de campagne, à celles de la ville, aux maisons mortuaires; de fournir corbillards, voitures de deuil pour les familles, voitures spéciales pour transporter les corps au loin: soit en poste, soit à petites journées, soit par la voie de fer; des cercueils de toute nature et enfin tous les objets, généralement quelconques, qu'on peut employer dans la Pompe des funérailles.

Pour être agréable aux familles, et leur éviter les peines et soins qu'entraîne ordinairement un décès, l'Administration leur offre de se charger de toutes les démarches à faire, comme déclaration de décès, heures de convois à fixer, autorisation à obtenir pour les transports du corps à l'extérieur, billets d'invitation à envoyer aux familles; il suffira de s'adresser, immédiatement après le décès, au Régisseur du service, à Saumur, place de l'Arche-Dorée, n° 2, qui se mettra de suite à leur disposition. (22)

d'automne au souffle du nord, se sentant défaillir, s'appuya de ses deux mains sur la rampe de l'autel. Heureusement, le sermon commençait; M. de Warbourg la fit asseoir.

A ce moment, le comte de Dorbach se leva et aperçut derrière un des piliers de l'église, trois hommes vêtus en paysans, qui causaient mystérieusement.

Il fit le tour de l'église, s'adossa contre un des piliers qui faisaient face à celui derrière lequel causaient les trois hommes. Dans le plus petit des trois il reconnut le chef de la police, suivi de deux de ses acolytes.

— Que veulent ces hommes, se dit-il, pourquoi sont-ils ici? Ce ne peut être que pour moi. Il y a à peine quarante heures que j'ai quitté Stettin, le général ne peut pas avoir encore envoyé à ma poursuite. Que viennent-ils faire ici?

Il franchit l'espace qui le séparait du pilier derrière lequel étaient les trois hommes; il écouta.

Ils causaient à voix basse. Au bout de cinq minutes, cependant, les mots de trahison, roi de Prusse, empereur de Russie, arrestation, arrivèrent confusément à l'oreille du comte de Dorbach.

Un de ces hommes l'aperçut, et vint droit à lui.

— Êtes-vous d'ici? bonhomme, lui dit-il.

— Non, Monsieur, répondit Max, je suis de Stettin.

— Connaissez-vous, par hasard, le baron de Lindhaim, continua l'homme.

— Adieu! lui dit-il.

La jeune fille comprit que c'était l'adieu d'un mourant. Elle leva les yeux sur lui, et elle le vit disparaître et se perdre dans la foule.

M. de Warbourg parut s'inquiéter de voir un mendiant adresser la parole à sa fiancée, il suivit des yeux le comte Maximilien qui traversait rapidement l'église. Un soupçon vague, que le mendiant pouvait bien être le comte de Dorbach, commençait à entrer dans son esprit, quand un bruit vint le distraire de cette préoccupation.

Le comte de Dorbach s'était dirigé du côté où se trouvaient les trois hommes, et s'adressant au chef de la police, il lui avait dit, en lui montrant ses épaulettes de colonel cachées sous sa robe de mendiant:

— Je suis le colonel comte de Dorbach; je suis déserteur. On me cherche, je vous somme de m'arrêter.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 24 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 97 25.

3 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 69.

BOURSE DU 25 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 97 75.

3 p. 0/0 hausse 90 cent. — Fermé à 69 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

VENTE

Sur conversion de saisie immobilière DE

ONZE MORCEAUX DE TERRE
PLANTÉS EN VIGNE

Et d'un seul morceau de mauvais bois,

Situés en la commune de Méron, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

L'adjudication aura lieu, le dimanche 19 février 1854, heure de midi, en l'étude de M^e AUBELLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Désignation des biens.

ART. 1^{er} :

Un morceau de terre et vigne, aux Oudrières, commune de Méron, arrondissement de Saumur, de la contenance d'environ 9 ares 90 centiares, exploité par Rigault, joignant d'une part Repéquiau et Aubray, d'une autre part l'article ci-après, d'une autre part des Versonneau et plusieurs particuliers; mise à prix, trente francs, ci..... 30 fr.

ART. 2.

Un morceau de terre, planté de vigne, audit canton des Oudrières, commune de Méron, exploité par Rigault, joignant d'un côté Urbain Tenneguin et Dubois, d'un bout le chemin et le pastureau Boisdin; ledit morceau contenant environ 13 ares 20 centiares; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 fr.

ART. 3.

Un morceau de terre, planté de vigne, audit canton des Oudrières, dite commune de Méron, joignant d'un côté Repéquiau, d'autre Aubray, exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 22 ares; mise à prix quatre-vingts francs, ci..... 80 fr.

ART. 4.

Un morceau de terre, planté de mauvais bois, situé au canton de la Morelle, commune de Méron, joignant d'un côté les représentants Chacé, d'autre Pierre Marteau; ledit morceau exploité par Rigault, d'une contenance de 6 ares 60 centiares; mise à prix, trois francs, ci..... 3 fr.

ART. 5.

Un morceau de terre, planté de vigne, situé à la Rimodenoise, commune de Méron, joignant d'une part le sieur Belliard, d'une autre part François Grilleau, et de troisième part le sieur Jean Hubault, exploité par Rigault, d'une contenance de 4 ares 50 centiares; mise à prix, cinq francs, ci..... 5 fr.

ART. 6.

Un morceau de terre, planté de vigne, situé au canton des Varannes, commune de Méron, joignant d'un côté Marchand-Pauvert, d'une autre part le sieur Plumereau, de troisième part un chemin, exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 12 ares 20 centiares; mise à prix, cinq francs, ci..... 5 fr.

ART. 7.

Un morceau de terre, au canton de Sous-la-Croix, commune de Méron, joignant d'une part Bourreau, d'autre part la dame Besson, et de troisième part M. Perrault, exploité par Rigault, d'une contenance de 8 ares 20 centiares; mise à prix, dix francs, ci.. 10 f.

ART. 8.

Un morceau de terre, au canton de la Gravelle, commune de Méron, joignant d'une part la veuve René Girardeau, d'autres les héritiers Coutanceau, de troisième part, le sieur Jean Cesbron, fossé entre; deux rangées de vigne font partie de ce morceau, exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 5 ares; mise à prix cinq francs, ci..... 5 fr.

ART. 9.

Un morceau de terre et de vigne, au canton de la Gravelle, commune de Méron, joignant d'un côté Pierre Bouscicault, d'autre Marchand-Pauvert, d'un bout M. Boisdin, exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 5 ares; mise à prix dix francs, ci..... 10 fr.

ART. 10.

Un morceau de terre, au canton de la Grange-Dubois, commune de Méron, joignant d'un côté les représentants Bodet, d'autre Pierre Bouscicault, d'un bout le chemin exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 3 ares 20 centiares; mise à prix cinq francs, ci..... 5 fr.

ART. 11.

Un morceau de vigne, à la Grange-Dubois, commune de Méron, joignant d'un côté les représentants Moulin, d'autre Pierre Bouscicault, des deux bouts des chemins, exploité par Rigault, d'une contenance de 10 ares; mise à prix vingt francs, ci..... 20 fr.

ART. 12.

Un morceau de vigne, au canton de la Grange-Dubois, commune de Méron, joignant d'une part ledit Pierre Bouscicault, d'autre Aubray, et de troisième part le chemin exploité par Rigault, d'une contenance d'environ 5 ares 80 centiares; mise à prix dix francs, ci..... 10 fr.

Le tout est situé, comme il est dit plus haut, commune de Méron, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Ces biens ont été saisis à la requête de M. Pierre Ecot, propriétaire, demeurant à Savoye, commune de Nueil-sur-Dive, arrondissement de Loudun, ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Sur le sieur Etienne Rigault, cultivateur, au bourg et commune de Méron, ayant pour avoué M^e Coulbault, demeurant à Saumur;

Suivant procès-verbal de Doussain, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 24 novembre dernier, visé le même jour, enregistré le 26 dudit mois de novembre, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 10 décembre suivant, vol. 15, n^o 5.

Par un jugement du 29 décembre dernier, enregistré, le Tribunal civil de Saumur, sur la demande du saisissant et de la partie saisie, a converti la poursuite, conformément à l'article 743 du Code de procédure civile, et a renvoyé la vente devant M^e Aubelle, notaire à Montreuil-Bellay.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e Aubelle.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, à M^e COULBAULT, avoué au même lieu, et à M^e AUBELLE, notaire à Montreuil-Bellay.

Saumur, le 24 janvier 1854.

(46) CHEDEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur Sirbain, restaurateur, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir, lundi prochain trente janvier présent mois, à 8 heures 1/2 du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,

(47) A. DUDOUET.

AVIS.

Il y aura, à partir du premier février prochain, un Entrepôt de Bière de Montmorillon tenu par M. DELARUE, à Saumur. (18)

ASSURANCES

ET

REPLACEMENTS MILITAIRES.

CLASSE DE 1853.

M. AUGUSTIN DUTOUR, agent d'affaires, à Angers, quai Ligny, 22, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il continue toujours à assurer les jeunes gens contre les chances du tirage au sort, avant et après le tirage. La confiance qu'il a su mériter, depuis 8 années, lui fait espérer que les pères de famille voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il donnera toutes les garanties désirables.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU, propriétaire à Saumur, place Saint-Pierre, muni de ses pouvoirs. (43)

A LOUER

Présentement

UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Comédie, actuellement occupée par M. Langlois.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

A LOUER

POUR PRENDRE POSSESSION DE SUITE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Payens, n^o 13.

S'adresser, à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (17)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON complète, ayant cour et jardin, rue du Portail-Louis, n^o 64, appartenant à madame veuve Linacier, propriétaire, à Saumur, dernièrement habitée par M. Bernier.

S'adresser à M. LATRAU aîné, rue Beaurepaire, à Saumur. (578)

POMMADE DES CHATELAINES

Ou l'Hygiène du moyen-âge.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles Châtelines du moyen-âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur-chimiste, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène PISSOT, coiffeur-parfumeur.

Prix du pot: 3 f. et 3 f. 50. (730)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI,
Épiceries fines.

GROS ET DÉTAIL.

GATELIER, SALOMON ET C^{ie},

15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.

MM. GATELIER, SALOMON et C^{ie} ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épicerie fines en gros, un MAGASIN SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A LA VENTE AU DÉTAIL.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de première fraîcheur. (48)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

1852 — MÉDAILLES — 1854

D'OR ET D'ARGENT.

1839

1844



CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris,
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le Chocolat Menier se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.